



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais d'analyses

Question écrite n° 11233

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le regime actuel de remboursement des amniocenteses. Cet examen, essentiel pour etabli un diagnostic de mongolisme, n'est pas rembourse lorsqu'il est pratique sur des futures meres de moins de trente-huit ans. Or dans certaines familles le caractere genetique de cette affection ignore l'age de la patiente. Des lors certaines d'entre elles n'ont pas la possibilite d'accéder aux moyens de depistage les plus surs. Il lui demande s'il ne serait pas possible que des antecedents familiaux revelant un risque puissent etre pris en consideration par la nomenclature de remboursement de la securite sociale.

Texte de la réponse

La prise en charge par les regimes obligatoires d'assurance maladie des analyses de biologie medicale est subordonnee a l'inscription de ces actes a la nomenclature des actes de biologie medicale fixee par arrete du 30 avril 1985. Le caryotype foetal a ete inscrit a cette nomenclature par arrete du 29 octobre 1991, conformement aux propositions de la commission de la nomenclature des actes de biologie medicale qui a juge necessaire de preciser les indications justifiant le recours a cet acte, parmi lesquelles figurent notamment les anomalies chromosomiques parentales. Il en resulte que, dans le cas evoque par l'honorable parlementaire, l'execution d'un caryotype foetal donne lieu a remboursement par l'assurance maladie, quel que soit l'age de la femme.

Données clés

Auteur : [M. Bussereau Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11233

Rubrique : Assurance maladie maternite : prestations

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 1994, page 680

Réponse publiée le : 2 mai 1994, page 2147